JUSTIFICATIF DE PARUTION

Identifiant annonce : 7414794001

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par David SHAPIRO, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

https://www.anjou-agricole.com/annonces-legales/details/7414794001

Cette annonce a été mise en ligne le **11 juillet 2025** sur **Anjou Agricole Web**
Pour le département : **49 - MAINE ET LOIRE**

Dénomination : SCI COLLEGE ET LYCEE PRIVES SAINT JOSEPH, Forme : société civile immobilière, capital social : 1 524,49 euros, Siège social : 50 rue de la Loire - 49620 LA POMMERAYE, RCS 344 213 715 ANGERS. Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 25/04/2025, l'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du contrat d'apport en date de ce jour, aux termes duquel l'association SAINT-JOSEPH et la congrégation des SOEURS DE LA PROVIDENCE font apport à L'ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE FREPPEL DIRECTION DIOCÉSAINE DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE DU MAINE ET LOIRE de l'ensemble de leurs titres, ledit apport étant évalué à 1 524,49 euros, approuve cet apport ainsi que son évaluation. L'assemblée générale, sous réserve de l'accomplissement des conditions suspensives relatives aux
mesures de publicité, constate par conséquent que l'associée unique de la SCI COLLEGE ET LYCEE PRIVES SAINT JOSEPH sera L'ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE FREPPEL DIRECTION DIOCÉSAINE DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE DU MAINE ET LOIRE, et de modifier en conséquence l'article 7 relatif au capital. Article 7 - Capital Le capital social est fixé à DIX MILLE FRANCS (10 000 francs) soit la contre valeur de MILLE CINQ CENT VINGT QUATRE EUROS ET QUARANTE NEUF CENTS (1 524,49 euros). Il est divisé en CENT (100) parts de CENT FRANCS (100 F) chacune soit la contre valeur de QUINZE EUROS VINGT QUATRE CENTS (15,24 euros), intégralement libérées et

numérotées de 1 à 100, entièrement attribuées à l'ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE FREPPEL DIRECTION
DIOCÉSAINE DE L ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE DU MAINE ET LOIRE, associée unique suite au procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 25 avril 2025. Mention sera portée au RCS d'ANGERS.

Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.

David SHAPIRO
Représentant permanent de Médialex